

Papeete, le 3 septembre 2015.



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION ET  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS  
CIRCONSCRIPTION N° 1  
Taiarapu - Australes

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

A

Mesdames et Messieurs les directeurs  
Mesdames et messieurs les membres du dispositif d'aides  
(psychologues, rééducateurs, maître de CLIS, maîtres E)  
Mesdames et Messieurs les enseignants  
Mesdames et Messieurs les AVS

## Organisation du dispositif d'aides pour 2015-2016

*A exploiter en conseil des maîtres et à faire émarger par tous les enseignants de l'école*

Avant tout, bonne rentrée scolaire à tous.

Compte tenu des effectifs de chaque secteur et des résultats aux évaluations nationales des années passées, je souhaite poursuivre la réorganisation du dispositif d'aides aux élèves à besoins éducatifs particuliers de la circonscription.

Il s'agit toujours d'adapter l'organisation structurelle au contexte de la circonscription et les aides à dispenser aux besoins des élèves.

### I. Organisation des réseaux

1. La répartition des écoles au sein des réseaux reste inchangée :
  - a. **Réseau de POTII** : AHOTOTEINA, POTII, GS HAITAMA-TOERFAU, AHITITERA ;
  - b. **Réseau d'OHITEITEI** : OHITEITEI, HEITAMAHERE, Hélène AUFFRAY, GS HUITAMA-RAIARIITANE
  - c. **Réseau des AUSTRALES** : toutes les écoles de l'archipel
2. Les résidences administratives de tous les personnels sont modifiées. Les arrêtés d'affectation permettent une couverture effective de la circonscription, donc un fonctionnement en dispositif d'aides.
3. Remplacement de la maîtresse E exerçant à Toahotu et Faaone d'août à décembre 2015 :
  - Prise en charge des élèves signalés de Toahotu par Henri FRANCOIS ;
  - Prise en charge des élèves signalés de Faaone par Nathalie THUPALUA.
  - Reprise des secteurs habituels dès janvier 2016 :
    - Nathalie THUPALUA en charge des seuls élèves de Tautira ;
    - Henri FRANCOIS à cheval sur deux écoles : Hélène AUFFRAY et OHITEITEI (élèves du cycle 3 prioritairement).

### II. Prises en charge de type E

Conformément aux priorités ministérielles, elles doivent cibler l'acquisition des savoirs fondamentaux à l'école primaire, et notamment, les apprentissages systématiques en langue orale, en lecture et en écriture, en calcul et en résolution de problèmes.

#### 1. Période 1

- a. **Semaine 1** : aide à l'accueil des élèves et parents de STP et de SP
- b. **Semaines 2 à 4** : prise en charge des élèves de CE2 en écart d'apprentissage

2. **Périodes 2 et 3** : prise en charge des élèves de CE1 et de CM2
3. **Périodes 4 et 5** : prise en charge des élèves de CP et de CM1
4. **Périodes 6** : prise en charge des élèves de SG et de CE2
5. **Période 7** : prise en charge des élèves de CE1 et CM2

### III. Prises en charge de type G

La priorité sera donnée :

1. **En élémentaire**, aux élèves signalés des classes de CE1 et CM2 : paliers de l'évaluation du socle commun ;
2. **A la maternelle, en général, afin d'installer durablement tous les enfants scolarisés dans le métier d'élève.**

#### **Remarques à l'attention des maîtres E et G :**

**Les prises en charge prioritaires indiquées doivent mobiliser les deux tiers du temps pédagogique. Le temps restant restera consacré aux élèves qui font l'objet de suivis longs, aux situations nouvelles ou à celles qui revêtent un caractère urgent.**

**Une attention toute particulière sera accordée à la gestion des traces écrites individuelles : ouverture d'un cahier de prise en charge, production effective, quantitative et qualitative, gestion et tenue du cahier, geste et qualité d'écriture, absence de photocopie dans les cahiers.**

### IV. Prises en charge psychologiques

Sans exclure les missions habituellement dévolues à ces personnels, les axes de travail suivants seront pris en compte plus particulièrement :

1. **La scolarisation des élèves handicapés**, en relation étroite avec l'enseignante spécialisée référente (ESR) ainsi que les partenaires institutionnels :
  - a. **Pour TAIARAPU** : Colette TAATA – ESR3 [esr3.tahitisud@dep.pf](mailto:esr3.tahitisud@dep.pf) (basée à l'école primaire MAIRIPEHE de Mataiea, tél. 40 813107 - BP 20673 - 98713 PPT)
  - b. **Pour les Australes** : Elina SHING - ESR4 [esr4.mooreaaustrales@education.pf](mailto:esr4.mooreaaustrales@education.pf) (basée à Moorea, tél. 40 565903 - BP 20 673 – 98713 PPT)
2. **L'orientation des élèves en CJA ou en SEGPA.**
3. **Le renforcement du lien entre l'Ecole et les familles dans le cadre de la prise en compte de la diversité des élèves dans l'école** : information et accompagnement des familles, soutien à la parentalité.
4. **L'aide aux enseignants** : être disponible et à l'écoute des collègues en difficulté.

L'Inspecteur de l'Education Nationale



Jean-Louis Laflaquière